

Camp Gymnastique & Danse à Orbe, du 24 au 28 juillet 2017

Pour la quatrième année consécutive, l'ACVG met sur pied un camp Gymnastique & Danse. Ce camp s'adresse aux gymnastes de la gymnastique individuelle ou de société et leur offre la possibilité d'améliorer leur technique avec et sans engin à main. D'autres activités sportives (piscine, marche en forêt, rallye, ...) seront également au programme.

Participants : filles et garçons âgés de 7 à 14 ans dans l'année (nés entre 2003 et 2010).

Dates : du lundi 24 juillet (10h) au vendredi 28 juillet (19h30 spectacle / 20h apéritif)

Lieu : Salle omnisport du Puisoir à Orbe

Prix : 270.- frs pour les membres ACVG
300.- frs pour les autres participants
(comprenant le logement, la pension, la location des infrastructures, les activités de loisir et l'encadrement par des moniteurs spécialisés)

Inscription : à l'aide du formulaire ci-dessous (délai 18 juin). Attention, il n'y a que 50 places ! Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez une confirmation par mail d'ici fin juin.

Annulation : Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées :

- En cas d'absence justifiée par la présentation d'un certificat médical (ou décès d'un proche) : remboursement de la totalité de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation justifiée par écrit jusqu'à deux semaines (cachet de la poste faisant foi) avant le camp : remboursement des 2/3 de la finance d'inscription (soit CHF 180.- / 200.-)
- En cas d'annulation justifiée par écrit dans un délai de deux semaines (cachet de la poste faisant foi) avant le début du camp : remboursement du 1/3 de la finance d'inscription (soit CHF 90.- / 100.-)
- En cas d'absence non excusée par écrit **avant** le début du camp : aucun remboursement.

La somme non remboursée contribue à l'administration, à la rétribution des moniteurs engagés à l'avance et aux frais de repas déjà réservés.

Il ne sera consenti aucune déduction en cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré.

Assurance : Chaque participant doit être assuré auprès d'une caisse accident. Conformément au règlement, les participants déclarés comme membre actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents. En cas d'accident lors du camp, nous prenons l'initiative d'appeler une ambulance si nous le jugeons nécessaire.

Responsable : Blondeau Perez Roxane
Passage du Temple 10
1337 Vallorbe

 076/705.42.07
roxane.blondeau@acvg.ch